

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 28 juillet 2014

Etaient présents : Messieurs Hervé COSME, Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoint, Monsieur Bruno COLLIN, Madame Christine BONNAMY, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Mademoiselle Carole DUMILLON, Mesdames Françoise CABY et Laurence PASSET, Monsieur Sylvain FONTAINE.

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur Noël LOIRE a donné pouvoir à Madame Christine BONNAMY, Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE a donné pouvoir à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Monsieur Donatien PINON a donné pouvoir à Monsieur Hervé COSME, Monsieur Laurent VERVEL a donné pouvoir à Mademoiselle Laure BRASSEUR et Madame Isabelle LELOIR a donné pouvoir à Madame Corinne PLAUCHIER

Absents excusés : Mesdames Marina PAURON, Elisabeth FORTE et Monsieur Frédéric FOURMENT.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno COLLIN

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Tarifs des activités péri éducatives dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Aucune observation n'étant formulée quant au compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au nom du Conseil Municipal, ses condoléances à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE. Les obsèques de son papa auront lieu le mercredi 30 juillet à 16 h 45 en l'église Saint Georges de Chevrières.

Tarifs des activités péri éducatives dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle le travail effectué par la Commission Scolaire pour définir, en concertation avec le périsco'loisirs les tarifs à appliquer pour les activités péri éducatives. Ces tarifs ont été arrêtés à 21 euros par période de 7 vendredis. L'année scolaire a été divisée en 5 périodes. Le montant de la dernière période allant du 11 mai au 3 juillet 2015 sera ajusté s'il s'avérait qu'une fois les 4 premières périodes passées, ce poste présentait un excédent.

Madame Christine BONNAMY se fait la porte parole de Monsieur Noël LOIRE qui lui a donné pouvoir et demande ce qu'il est prévu si la commune était déficitaire. Monsieur le Maire lui répond que le rattrapage se ferait sur l'année scolaire suivante.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que le calcul a été fait avec un prix de l'heure de 1 euro par enfant accueilli dans le cadre des activités précitées. Pour le mois de septembre, le périsco'loisirs fera uniquement un accueil de type garderie. Les activités ne débuteront qu'en octobre. Une information sera distribuée aux administrés pour le 15 août et

une réunion publique avec les parents d'élèves se tiendra à la salle municipale le 9 septembre 2014.

Monsieur le Maire rappelle que pour pouvoir encaisser la participation des parents d'élèves, une régie de recettes va être créée. Madame Corinne PLAUCHIER sera le régisseur titulaire, secondée par Madame François CABY-MICHEL qui sera mandataire suppléant.

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs :

PERIODE 1	Du 2/09/2014 au 17/10/2014 (7 vendredis)	21 €
PERIODE 2	Du 3/11/2014 au 19/12/2014 (7 vendredis)	21 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- De voter les tarifs ci-dessus pour la rentrée scolaire 2014 (Période de Septembre à Décembre 2014). Pour les tarifs à appliquer pour les périodes allant jusqu'à la fin de la rentrée 2014/2015, une nouvelle décision sera prise fin 2014.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le feu d'artifice sera tiré le 30 août 2014 à 22 heures, sur la plaine de jeux, derrière le stade ; Le public étant installé en haut du stade sur le premier tiers du terrain d'honneur comme les années précédentes. Il compte sur la participation de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25

Pour extrait
En Mairie, le 29 juillet 2014
Le Maire,
Hervé COSME